Tassin-la-Demi-Lune (69) : des parents d’élèves musulmans ou végétariens dénoncent le menu unique dans les cantines scolaires (Màj : la justice leur donne raison)

07/11/2024 à 9h47



07/11/2024

Depuis 2016, la ville de Tassin-la-Demi-Lune a mis en place des menus uniques. Une décision attaquée par des parents d’élèves qui ont obtenu gain de cause fin octobre devant le tribunal administratif de Lyon. Le maire dénonce, lui, un «jugement politique».

Mis en place depuis 2016 par Pascal Charmot, le maire LR de Tassin-la-Demi-Lune pour se *«conformer à la laïcité»* et pour des raisons d’organisation dans la fabrication des repas, le menu unique dans les cantines de la commune vient d’être retoqué par le tribunal administratif de Lyon. […]

L’abrogation par la justice du menu unique a été accueillie comme un soulagement pour Anissa Mezhoud, membre d’un collectif de parents d’élèves, qui a attaqué cette décision au côté de la Licra. Cette dernière dénonce depuis plusieurs années la mise en place de ces menus uniques. «*Je veux appuyer sur le fait que ce n’est pas du tout un vœu communautaire. J’ai milité pour que l’on cesse de faire de la politique sur des sujets qui mettent en tension les Français en prenant en otage des enfants à des fins politiciennes. Moi, je veux seulement que les enfants puissent tous manger ensemble à midi*», assure Anissa.

Du côté de la municipalité, Pascal Charmot a dénoncé un *«jugement très politique». «C’est très grave, cette décision bafoue le droit, tord les faits. C’est une immixtion violente du juge dans la gestion des affaires communales*», poursuit l’édile. […]

Pour Pascal Charmot, huit ans après la mise en place de cette décision, *«jamais un enfant n’a souffert de ne pas manger correctement»*. L’élu a assuré qu’il allait faire appel.

Le Figaro

10/11/2022

Depuis 2016, la ville de Tassin-la-Demi-Lune (Rhône, 21 800 hab.) a instauré un menu avec plat unique, sans substitution pour les enfants ne mangeant pas de porc ou de viande. Pour protester contre cette situation qu’ils jugent discriminante, des parents d’élèves ont déposé un recours gracieux contre le maire LR. Les enfants qui ne souhaitent pas manger de chair animale doivent se contenter de l’accompagnement. Le collectif “Vivre ensemble à Tassin” a lancé une pétition qui a rassemblé 1500 signatures.

Ce lundi, les élèves de Tassin-la-Demi-Lune (métropole de Lyon) vont retrouver le chemin de l'école et, pour nombre d'entre eux, celui de la cantine. Pendant la semaine, ils pourront y manger du colin pané accompagné de haricots verts ou du sauté de bœuf avec des choux de Bruxelles ; la suivante, des quenelles, du merlu, de la dinde et de l'échine de porc, avec chou-fleur, épinards ou lentilles mijotées. Ceux qui ne souhaitent pas manger de chair animale devront se contenter de l'accompagnement, car aucune alternative au plat principal ne leur est proposée.

C'est cette absence d'un menu de substitution que dénonce Anissa, de confession musulmane, mère de trois enfants et habitante de Tassin-la-Demi-Lune. «*Indignée*» par une politique qu'elle juge «*discriminante*» au nom d'une «*laïcité galvaudée*», elle a déposé un recours gracieux le 27 octobre contre le maire Les Républicains (LR) de cette commune de près de 23 000 habitants, afin d'abroger l'instauration de ce menu avec plat unique dans les cantines de la ville depuis 2016. «*Tous les enfants, quelles que soient leurs convictions, leur origine et leur catégorie sociale, doivent avoir le choix*», explique à Libération cette mère d'élèves qui a créé le collectif Vivre ensemble à Tassin, réunissant des parents d'élèves musulmans ou bien végétariens. Une pétition en ligne a récolté plus de 1 500 signatures à ce jour. […]

«***On ne peut pas mettre dans l'assiette d'un enfant de trois ans du porc ou de la viande alors qu'il n'en mange pas et que c'est contraire à certaines convictions, qu'elles soient religieuses ou philosophiques, je parle du végétarisme, par exemple.*** »

Saisi d'un recours gracieux, le maire Les Républicains Pascal Charmot ne s'exprime pas. Son cabinet rappelle que ces menus sont conformes à la loi et au principe de neutralité et de laïcité. Il évoque aussi des contraintes de logistique.

En novembre 2019, un amendement au projet de loi Alimentation

et Agriculture (Egalim) a introduit l’obligation de proposer un menu végétarien hebdomadaire dans l’ensemble de la restauration scolaire. Cette expérimentation, qui a duré deux ans, a pris fin officiellement en novembre 2021.

Libération ; msn